

Engagements de l'Union européenne

ÉVOLUTION DU CADRE POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE 2030

Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, l'Union européenne s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et s'est engagée pour cela à réduire ses émissions nettes d'au moins 55 % en 2030 par rapport à 1990. Pour ce faire, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté des objectifs sectoriels plus ambitieux que ceux définis précédemment dans le cadre d'actions en matière de climat et d'énergie révisé en 2018 :

- réduction d'au moins 55 % des émissions nettes de GES par rapport à 1990 (au lieu de 40 % actuellement) ;
- objectif de 42,5 % d'énergies renouvelables (avec un objectif indicatif supplémentaire de 2,5 % qui permettrait d'atteindre 45 %) dans la consommation énergétique finale brute (32 % actuellement) ;
- diminution d'au moins 38 % de la consommation d'énergie finale et de 40,6 % de la consommation d'énergie primaire par rapport au scénario de référence *Baseline 2007* (voir glossaire) - (32,5 % en énergie primaire et en énergie finale actuellement).

PARTAGE DE L'EFFORT ET RÉVISION DU CADRE 2030

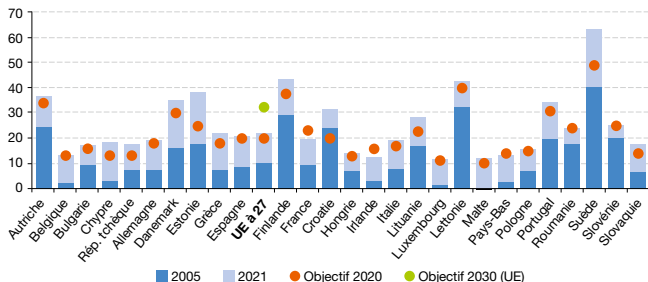
Les deux instruments mobilisés pour réduire les émissions de GES de l'UE sont le système d'échange européen de quotas d'émission (EU ETS) et le règlement sur le partage de l'effort qui définit des objectifs de réduction nationaux pour les secteurs hors marché de quotas. L'objectif 2030 d'au moins 40 % de réduction des émissions de GES par rapport à 1990 s'était traduit en un objectif de - 43 % par rapport à 2005 pour l'EU ETS, et de - 30 % par rapport à 2005 pour les autres secteurs.

Avec l'adoption du nouvel objectif européen de réduction des émissions de - 55 % net en 2030 par rapport à 1990, des nouveaux objectifs ont été adoptés pour ces deux instruments dans le cadre du paquet « *Fit for 55* » : les réductions visées sont respectivement de - 62 % pour les secteurs couverts par l'EU ETS et de - 40 % pour les autres secteurs.

partie 6 : quelles politiques climatiques dans le monde, en Europe et en France ?

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE BRUTE DES ÉTATS MEMBRES

En %

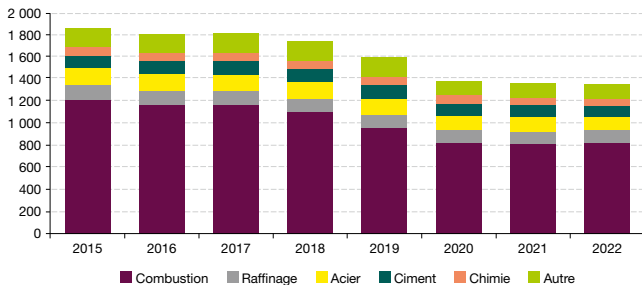


Note : le mode de calcul de cet indicateur (défini dans la directive (UE) 2018/2001 inclut des bonifications pour les biocarburants non alimentaires et l'électricité dans les transports, ainsi que que les transferts statistiques entre États membres (achat d'énergie renouvelable).

Source : Eurostat, 2023

ÉMISSIONS DE GES DES INSTALLATIONS FIXES COUVERTES PAR L'EU ETS PAR TYPE D'ACTIVITÉ (2015-2022)

En Mt CO₂ éq

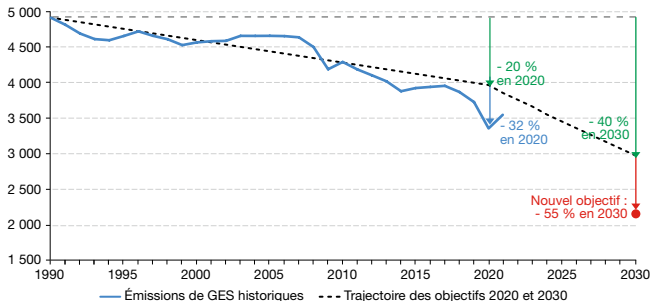


Note : « Autre » inclut notamment la production de verre, de chaux, de papier, de céramique et de métaux non ferreux.

Source : AEE, 2023

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DANS L'UE À 27 ET TRAJECTOIRE DES OBJECTIFS 2020 ET 2030

En Mt CO₂ éq

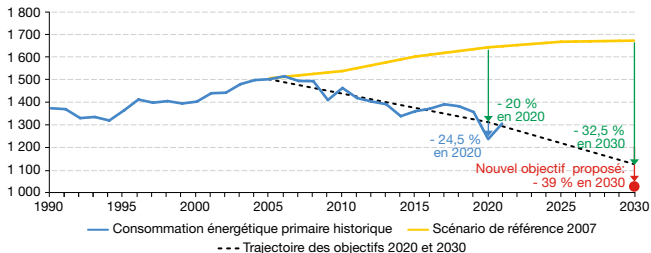


Note : la flèche bleue correspond à l'évolution des émissions de GES par rapport à 1990 (hors UTCATF et aérien international inclus), les flèches vertes correspondent aux objectifs 2020 et 2030 et la flèche rouge correspond au nouvel objectif fixé par le paquet « Fit for 55 ».

Source : AEE et Commission européenne, 2023

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PRIMAIRE DANS L'UE À 27 ET TRAJECTOIRE DES OBJECTIFS 2020 ET 2030

En Mtep



Note : la flèche bleue correspond à l'évolution de la consommation énergétique actuelle par rapport au scénario de référence 2007, les flèches vertes correspondent aux objectifs 2020 et 2030 par rapport au scénario de référence 2007 et la flèche rouge correspond au nouvel objectif fixé par le paquet « Fit for 55 ».

Source : AEE et Commission européenne, 2023